LES IDÉES ET LES FAITS

COUP D'OEIL QUOTIDIEN

LETTRE DES ÉVEQUES
Protecteurs de l'Institut Catholique de Paris
AU SAINT-PÈRE

Nous traduisons sur le texte latin donné par l'« Osservatore Romano » la réponse des évêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris, à la belle lettre que le Saint-Père leur a adressée au mois de mai dernier.

Très Saint-Père,

Les évêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris, réunis en assemblée solennelle, n'ont rien eu plus à cœur que d'offrir à Votre Sainteté l'hommage de leur plus profonde gratitude pour la Lettre qu'elle a eu l'extrême bonté de leur adresser et pour le don digne de sa munificence ver et pour le ton digne de sa munificence dont elle a daigné l'accompagner.

Aussi, bien que nos charges aient été beaucoup aggravées par la loi inique qui a séparé l'Etat de l'Eglise, nous avons décidé d'un cœur affermi de défendre et de sauver tous les foyers chrétiens d'études qui subsistent, et, en première ligne, cet Institut catholique qui a déjà rendu tant de services aux Eglises de France. C'était, assurément, le vœu de Votre Sainteté, ce dont notre volonté et notre zèle ne pouvaient qu'être augmentés. Il nous est très agréable de déclarer à Votre Sainteté que nous sommes tous disposés à conserver à tout prix les Facultés qui existent présentement dans notre Institut.

De plus, grâce à la libéralité de Votre Sainteté et à celles des fidèles que l'autorité d'un si grand exemple a provoquées, nous serons en mesure, dès cette année, de faire donner des leçons sur l'histoire des religions et celle du christianisme en particulier, et sur la théologie des Pères, selon le désir si justifié de Votre Sainteté, afin de réfuter les erreurs et les théories perverses à l'aide desquelles d'autres s'attachent à enlever la foi des âmes.

Si les difficultés des temps et les nécessités de nos diocèses, si, plus encore, le recrutement insuffisant du clergé parmi les jeunes gens, ne nous permettent pas d'envoyer à l'Université catholique autant d'étudiants que nous le voudrions, nous ne négligerons rien, certes, pour en accroître au plus tôt le nombre.

Nous aussi, comme Votre Sainteté, et avec la même tristesse, nous sentons et nous déplorons le péril que font courir aux âmes des opinions nouvelles pleines d'audace et d'erreurs, surtout lorsqu'elles sont acceptées par des hommes qui se proclament catholiques. Aussi veillerons-nous avec une extrême diligence à ne confier l'instruction des jeunes gens qu'à des maîtres tout à fait dignes ; nous mettrons tous nos soins et toute notre attention à observer et à surveiller tout ce qui se publiera sur les matières religieuses. Enfin, comme il ne suffit pas de réprimer et qu'il faut aussi diriger, nous nous efforcerons de redresser les esprits par l'exposition de jour en jour plus diligente de tous les éléments des sciences sacrées. Dans cette vue, notre premier soin sera de veiller à ce que les maîtres enseignent avec plus d'application la philosophie que l'Eglise a consacrée par de si nombreux éloges, comme nous y engageait si providentiellement l'Encyclique « Æterni Patris », dont Votre Sainteté rappelle avec tant d'à-propos le souvenir. Il ne nous suffira pas de la faire régner seulement dans nos séminaires ; nous ferons en sorte que les clercs destinés à l'enseignement s'y adonnent presque tous avec plus d'ardeur à l'Institut catholique même. Pour le moment, nous étudions principalement la façon de mettre les grandes lignes de l'enseignement, c'est-à-dire les programmes, en plus étroite harmonie avec les besoins des étudiants, et nous prendrons garde qu'il ne s'y glisse rien qui sente ces dangereuses opinions des philosophes qui ne blessent pas moins la saine raison que la foi chrétienne.

En fermant cette lettre, nous tenons à renouveler à Votre Sainteté l'expression de notre reconnaissance pour le témoignage de haute bienveillance dont il lui a plu d'honorer notre Institut catholique et par lui toute l'Eglise de France.

Fasse Dieu que, les fils imitant le Père, le généreux exemple de Votre Sainteté devienne pour l'Institut catholique le principe et le gage du salut et du développement, pour la plus grande gloire de Dieu et pour l'honneur et l'accroissement de l'Eglise catholique.

Prosternés aux pieds de Votre Sainteté, les soussignés implorent humblement la bénédiction apostolique.

De Votre Sainteté, le très humble, très dévoué et très obéissant serviteur et fils,

† François, card. Richard, *archev. de Paris.*

Paris, 28 mai 1907.

Suivent les signatures des 27 archevêques ou évêques qui assistaient à la réunion du 28 mai dernier.

Ce que disent les Journaux

PAS DE SOTTISES

C'est le Conseil que M. Jaurès, dans l'« Humanité », donne à M. Clemenceau.

Le bruit a couru que le gouvernement allait engager des poursuites contre le Comité d'Argelliers, notamment contre Marcellin Albert et contre Ferroul. Il semble que la nouvelle soit au moins prématurée, mais c'est déjà trop que le gouvernement, en appelant à Paris le procureur général de Montpellier, ait accrédité cette rumeur. Cette hâte de répression serait une lourde faute. J'entends bien que, par sa brutalité à poursuivre la Confédération du travail, le gouvernement s'est condamné lui-même à une brutalité égale pour ce qu'on appelle maintenant la « Confédération du Midi ». Mais il vaut mieux manquer à la logique qu'exposer tout un pays aux plus graves désastres. Le gouvernement n'a pas cru devoir sévir dès le premier jour. Non seulement il n'a pas réprimé ou interdit les vastes meetings qui allaient grandissant, pour une échéance prochaine, la grève de l'impôt et des municipalités, mais il les a officiellement encouragés. Il y a coopéré : par quelle contradiction frapperait-il, maintenant, d'une main fiévreuse, ce qu'il a ou toléré ou même encouragé ? En écrivant aux municipalités pour les avertir, sur un ton amical, des conséquences fâcheuses de leur démission, M. Clemenceau semblait vouloir adopter la manière douce. Pourquoi y renoncer brusquement ? Est-ce que, par hasard, M. Clemenceau s'imaginait que sa lettre suffirait à faire tomber soudain toutes les colères ? Il faut donner plus d'espace et de jeu à ces flots bouillonnants et profonds si on veut qu'ils s'apaisent en s'étalant. Ce n'est pas en une minute, et d'un tour de main même ministériel, qu'un peuple surexcité peut être ramené dans la voie de la modération et de la raison. Si le gouvernement veut sévir, encore devait-il attendre que le vote définitif de la loi contre la fraude apportât au Midi mieux que des paroles, des garanties précieuses et certaines. La loi votée, le ministère aurait pu en faire valoir au Midi les avantages ; et, sans doute, les viticulteurs auraient reconnu alors que la sagesse leur commandait d'expérimenter dans le calme la loi nouvelle, de s'organiser en Syndicats et coopératives pour donner au contrôle légal contre la fraude le plus d'efficacité. Mais ces rumeurs de poursuites et de répression qui se répandent avant même que la loi soit votée et que le Parlement ait donné à toute une région affolée de misère la protection qui lui est due, ne peuvent, je le crains, qu'aggraver les malentendus.

Du « Gaulois » sur le même sujet :

Dans le grand conflit qui se prépare entre les pouvoirs publics et les viticulteurs du Midi, c'est certainement à ceux-ci que vont toutes les sympathies.

Ces « révoltés », qui ont cependant la tête fort rapprochée du bonnet, se montrent autrement sages que les amis de M. Jaurès et les auxiliaires du gouvernement ; ils proclament leurs revendications avec un calme relatif que ne montrent pas, en semblable occurence, les grévistes affiliés à la Confédération générale du travail.

Pour les rendre suspects, les journaux officieux insinuent que leurs manifestations publiques sont le prélude d'un mouvement séparatiste.

S'il en était ainsi, on peut croire que nous nous joindrions sans hésiter à ceux qui les voudraient combattre ; nous sommes en effet trop bons Français pour ne pas soutenir M. Clemenceau lui-même contre les antipatriotes qui menaceraient cette unité nationale que créa la monarchie. Mais il est actuellement certain que les disciples de M. Marcellin Albert n'ont aucune des visées que les radicaux leur prêtent.

Ce sont de pauvres diables que les fraudeurs — avec la complicité des meilleurs amis du pouvoir — ont réduits à la misère ; ils veulent vivre, et c'est là toute leur ambition.

Le gouvernement qui laissait sommeiller la loi lorsqu'il avait le devoir de l'appliquer aux fraudeurs l'invoque, aujourd'hui contre leurs victimes.

Cette justice tardive et vraiment trop intermittente n'arrêtera pas ceux qu'elle frapperait et indignerait les autres.

Au début de la crise, il suffisait d'un geste pour étouffer l'étincelle qui a si promptement allumé l'incendie.

En déférant à des juges impartiaux les falsificateurs, disons le mot : les voleurs, on désarmait les colères qu'ils ont follement provoquées.

Ce geste ne s'est pas produit. Protégés par des francs-maçons de marque, les fraudeurs ont été défendus contre la justice, contre la loi, et voilà le gouvernement acculé par sa faiblesse fautive, par ses coupables complaisances, à capituler devant la révolte, ou à la réprimer de façon tragique.

Il ne peut reconquérir en quelques jours l'autorité qu'il a laissée déchoir entre ses mains, et s'il donnait à ses agents l'ordre de marcher et d'agir, Dieu veuille qu'il soit obéi !

LA CRISE NATIONALE

Il ne faudrait pas s'y tromper, déclare M. Jules Roche dans la « République Française » ; ce n'est pas seulement une crise viticole qui est ouverte, c'est une crise nationale.

En vain ceux qui devraient être les plus clairvoyants ferment-ils systématiquement les yeux sur la réalité ; refuser de la voir ne l'empêche pas d'être. La crise réelle est même là où l'on veut le moins la voir : dans l'Etat, c'est-à-dire dans les Chambres, qui sont l'Etat — comme l'était Louis XIV, — mais avec cette différence que Louis XIV pouvait tout et que les Chambres aujourd'hui ne peuvent rien.

La première fonction de l'Etat, l'essentielle entre toutes, est le maintien de l'ordre, sans quoi toute vie nationale est impossible ; or, l'ordre se trouble et se troublera de plus en plus, matériellement et moralement : la démonstration, j'imagine, est superflue ! Il n'est pas un service public qui ne se désorganise à vue d'œil ; les subordonnés s'émancipent de plus en plus ; les chefs commandent de moins en moins ; là, plus de discipline ; ici, plus d'autorité ; partout, de moins en moins, l'accomplissement, la notion du devoir.

Pourquoi en est-il ainsi ?

Est-ce la volonté du pouvoir qui manque aux gouvernants ?

Jamais elle ne fut plus marquée, chez aucun prince. L'esprit de domination chez nos ministres, nos députés, va jusqu'à l'esprit de tyrannie. Là n'est point la défaillance. Au contraire, ils ont trop voulu, veulent trop commander trop, partout.

Pour remplir sa mission, pour répondre à sa doctrine vitale, la République devait être l'organisation de la liberté, dans l'ordre. On en fait la mainmise d'un parti sur le pouvoir absolu devenu vacant, pieusement conservé par les nouveaux maîtres, qui, loin de songer à organiser la liberté, se sont avant tout préoccupés de l'anéantir pour mieux assurer leur règne. Ils oubliaient que la tyrannie n'est compatible avec l'ordre qu'à de certaines conditions, dont la première est l'unité de commandement, autrement dit le pouvoir personnel.

Une collectivité peut être tyrannique autant que Denys, témoin la Convention, mais ne saurait longtemps maintenir l'ordre, et le saurait d'autant moins qu'elle est plus nombreuse, plus changeante, parce que chaque membre de la tyrannie collective tend fatalement à exercer à son profit sa tyrannie particulière dans son domaine particulier, dans son fief personnel, et que la discordance forcée de ces milliers de tyrannies spéciales, souvent contraires, va grandissant, pour aboutir enfin à l'anarchie universelle.

C'est ce qui est arrivé, devant inévitablement arriver.

C'est ainsi que le vrai nom de notre régime n'est pas « République », mais « despotisme anarchique ».

Despotisme, — car il n'existe aucune garantie pour aucun droit, pour aucune liberté des citoyens, livrés sans défense à toutes les exactions, à tous les abus, à tous les dénis de justice de l'Etat ;

Anarchie, — car il faut remonter plus loin que les souvenirs de tout vivant pour retrouver en France un désordre général analogue à celui où l'on commence à s'apercevoir que nous sommes tombés.

LA DOUMA S'EST DISSOUTE

La Douma a prononcé elle-même le verdict qui la condamne. Elle n'a pas été dissoute ; elle s'est dissoute.

Manquant de bonne foi, de sincérité et de sens commun, dit M. Judet dans l'« Eclair », elle a aussi manqué de finesse ; car elle ne voyait pas le piège qu'elle se tendait elle-même, où elle tombe par son unique faute, sans habileté comme sans honneur. Il est juste que la politique ne soit pas toujours un défi à la droiture et qu'il ne suffise plus d'esquiver les questions d'ordre essentiel dans une société civilisée pour les résoudre.

Les violents et les rêveurs inexpérimentés, qui composaient l'ensemble russe, ont cru que leur origine révolutionnaire était sacrée : n'ayant travaillé qu'à détruire l'autorité impériale, ils ne savaient ni fonder ni conserver l'œuvre parlementaire ; ils n'ont réclamé une Chambre que pour perpétuer le néant, qui est tout leur programme, toute leur doctrine, toute leur vie.

La contradiction fondamentale des revendications du terrorisme et d'une société pratique leur échappe. Le progrès, dont ils sont les champions déclamatoires, n'est possible qu'à la condition de lui donner, avec l'accession du pouvoir, une forme solide, une réalité légale. C'est une chimère absurde et criminelle de refuser constamment au gouvernement des garanties qui lui permettent d'entamer les réformes : la Douma bâtissait sur le vide, soutenant la théorie imbécile et malhonnête que l'assassinat des ministres et de leurs agents était un droit absolu, sinon un devoir. En tout cas, elle témoignait aux assassins plus que de l'indulgence ; elle les protégeait, elle les glorifiait, elle les encourageait à persévérer.

M. Stolypine, pour vaincre cette abominable coalition de députés élus, siégeant au nom du peuple et de révolutionnaires anonymes, devait braver beaucoup de préjugés et briser des obstacles redoutables. La vague mais puissante opinion publique du monde est sévère pour l'empire russe, et la résistance des influences étrangères, qui exploitent le désordre intérieur pour ruiner les intérêts extérieurs de l'empire se dressait contre le ministre du tsar. Il lui fallait des preuves accablantes pour mettre dans son tort la perfidie astucieuse de la Douma. Il fallait, pour la punir, qu'elle n'usurpât point le rôle de victime.

En mettant l'intangibilité de ses membres au-dessus des lois, au-dessus des poursuites, en prétendant à une immunité inqualifiable pour les conspirateurs et les meurtriers, elle a mis tous les torts de son côté ; elle a rendu son renvoi indispensable et la seconde dissolution ne sera blâmée que par les complices internationaux de l'anarchie russe, ceux qui ont besoin de l'entretenir et l'audace de s'en proclamer solidaires.

En éludant par des chicanes misérables, l'obligation d'être pour ou contre le régime des bombes, pour ou contre la suppression de l'empereur, elle a mérité le coup qui la frappe : la Russie aura le temps de se ressaisir. Elle comparera les promesses vaines des agitateurs avec les attentats dont ils n'ont pas eu le courage de se dégager. Espérons qu'un troisième essai sera le bon et que la nouvelle loi électorale plus exacte, mieux conçue, plus équilibrée, donnera enfin à la Russie le contrôle parlementaire dont elle n'a eu jusqu'ici que la caricature, la démence et le scandale.

ÊTES-VOUS PRÊTS ?

M. Ranc, dans l'« Aurore », raille le manifeste du duc d'Orléans.

C'est le chef de la Maison de France, le dénommé Philippe, qui, par la voix de la vieille « Gazette de France », son moniteur habituel, adresse aux royalistes cette fière question.

Prêts à quoi ? Sans doute à marcher, à combattre, à tout le moins à suivre Philippe quand il montera à cheval, pour reconquérir de haute lutte le trône de sa famille.

Oh ! Philippe, ne va pas si vite que cela ; il ne demande pas à ses fidèles pareil dévouement, pareille énergie. Il invite simplement les royalistes à lui faire savoir s'ils sont prêts à recueillir la succession qui ne peut manquer de s'ouvrir prochainement, la succession de la République, qui s'ouvrira toute seule.

Je ne plaisante pas ; lisez la vieille « Gazette » : le journal de M. Maurras, conseiller intime et écouté du roi, écrit : « La réaction ne doit avoir qu'une préoccupation, être prête à recueillir la succession qui ne peut manquer de s'ouvrir. »

Excellent conseil, d'autant plus facile à suivre qu'il est tout à fait à la hauteur du courage bien connu de ceux à qui il s'adresse.

Donc, avec la permission de Philippe, les royalistes attendront encore pour bouger que la succession veuille bien s'ouvrir. Après quoi, ils se précipiteront, héroïques, pour la recueillir. Mais, j'y pense, comment la succession s'ouvrira-t-elle ? C'est ce que Philippe et la « Gazette de France » ont négligé de nous dire.

Comment ? mais par l'opération du Saint-Esprit, à moins que ce ne soit par les bons soins du Comité d'Argelliers.

Ne riez pas, citoyen ! peut-être le roi compte-t-il sur Marcellin Albert !

Marcellin Albert, suprême espoir !

REVUES

L'Education chrétienne, revue pédagogique hebdomadaire, paraissant le samedi. — Abonnement : France : Hebdomadaire et supplément bi-mensuel, 10 fr. ; Hebdomadaire seul, 8 fr. ; Supplément bi-mensuel seul, 5 fr. — Etranger : Hebdomadaire et supplément bi-mensuel, 13 fr. ; Hebdomadaire seul, a fr. ; Supplément bi-mensuel seul, 7 fr. Paris, rue de Mézières, 7.

Sommaire du 1er juin :

Arrêté modifiant dans le département de la Seine, les dates des examens du brevet supérieur (aspirantes) et des concours d'admission aux écoles normales primaires.

Education Pédagogie. — Un converti, J.-K. Huysmans, François Coppée.

Revue. — La révocation de M. Nègre.

Enseignement. Exercices scolaires. — Religion : Le surnaturel. Le plan providentiel de l'Incarnation, P. Poey. — Grammaire et orthographe. — L.-C. F. et Delacroix. — Arithmétique et système métrique. — Composition française : Sujets et développements. — Lecture et récitation. La Procession : Vision de jadis. Chênedollé. — Dessin : Notes sur la perspective linéaire.

Préparation aux examens. — Brevet supérieur. Sujet traité : Montrer ce qu'il y a d'odieux dans l'ingratitude.

Examens et concours. — Certificat d'études primaires, brevet élémentaire, brevet supérieur. — Sujets de rédaction proposés pour le certificat d'études primaires, le brevet élémentaire, le brevet supérieur et le certificat d'aptitude pédagogique.

Actes administratifs. — Conseil supérieur de l'instruction publique : Enseignement primaire ; Ecole clandestine ; défaut de preuve ; Garderie et ouvroir ; Non participation de la déclarante ; Hygiène ; Préau ; Privés ; Puits. — Enseignement secondaire : Intérêt des mœurs publiques ; invoqué même après réhabilitation judiciaire. — Interdiction d'un livre.

Chronique de la semaine.

Sommaire du supplément :

Enseignement. — Baccalauréat de l'enseignement secondaire. Composition française : Une journée de La Fontaine à la campagne. J. M. — Que savez-vous de l'histoire résurrective au XIXe siècle (Augustin Thierry et Michelet), et quelle a été son influence sur l'Epopée, Vigny, Lamartine, Hugo, Leconte de l'Isle ? J. M. — Correction d'un devoir d'élève. P. M.

Langues vivantes. — Langue anglaise. D. N. — Langue allemande. G. Schatz. — Langue espagnole [illegible]. — Mathématiques. — [illegible] taires. A. G. G.

Questions résolues. — Mathématiques. — Physique.

Questions proposées pour le 11 juin 1907.

Sommaire du 8 juin 1907. — Education. Pédagogie : Deux morts. — Revue : L'abrogation de la loi Falloux. — Enseignement. Exercices scolaires : Religion : Le surnaturel. Economie de l'Incarnation, P. Poey. Grammaire et orthographe, L.-C. F. et Delacroix. Arithmétique et système métrique. Composition française : Sujets et développements. Lecture et récitation : L'Eglise, Paul Harel. Fête-Dieu rustique, André Lamandé. Economie domestique : Installation d'un salon. Les soupes « de famille ».

Préparation aux examens. — Brevet supérieur. Correction d'un devoir : Développez cette pensée : « Apprendre à bien lire est un bienfait illusoire... si vous ne rendez pas vos élèves capables de comprendre, etc. » F. M.

Examens et concours. — Compositions mensuelles des Ecoles chrétiennes de Paris. — Sujets de rédaction proposés pour le certificat d'études primaires, le brevet élémentaire, le brevet supérieur et le certificat d'aptitude pédagogique.

La Réforme Economique, revue des Questions économiques et financières, paraissant le vendredi, le numéro 60 centimes. — Abonnement : Paris et province, un an 30 fr., six mois 20 fr. ; Etranger, un an 35 fr., six mois 25 fr. Paris, 42, rue du Louvre.

Sommaire du 31 mai 1907 :

Partie économique. — M. Magnaud et le Droit de grève, J. Domergue. — La situation, J. Desmets. — Ignorance ou battage, T. Lalouvet. — A propos des écoles de distance, J. Desmets. — La mévente du vin et ses remèdes, P. Spadeny. — La Caisse des syndicats allemands, P. de Comay. — Revue de la semaine, G. Fleurey. — La Commission du budget pour 1908.

Partie commerciale : Mouvement commercial, P. Vergne.

Partie financière : Chronique financière, J. Bertal. — Revue de la Bourse.

Le thermomètre des affaires.

Sommaire du 7 juin 1907 :

Partie économique : « Conférence permanente du Commerce extérieur », J. Domergue. — La Situation, J. Desmets. — La Question du Blé, P. Vergne. — Les Délégués adjoints à l'Inspection du Travail, P. Sinouny. — La Majoration des Droits de succession, N. Bonnet. — La Grève et le Contrat de Travail, X. — Revue de la semaine, G. Fleurey. — Documents législatifs : Projet de loi sur les Délégués adjoints à l'Inspection du Travail.

Partie commerciale : Mouvement Commercial, P. Vergne.

Partie financière : Chronique financière, J. Bertal. — Revue de la Bourse.

Le thermomètre des affaires.

Annales du Sanctuaire de Notre-Dame de Grâce. — Revue mensuelle publiée sous le haut patronage de Monseigneur l'Archevêque de Cambrai. — S'adresser pour les abonnements et tous renseignements : Librairie Notre-Dame de Grâce, Oscar Masson, 13, rue de Noyon, à Cambrai. Prix du Numéro : 0,25 centimes.

Sommaire du numéro de juin 1907 :

Le mois du Sacré-Cœur. — Le mobilier de la Basilique de Notre-Dame. Les grandes orgues. — Notes et documents sur le Grand Séminaire de Cambrai (suite). — Obituaire de l'Archiconfrérie de Notre-Dame de Grâce (suite). — Chronique religieuse du mois. — Recommandations, avis, indulgences. — Calendrier paroissial de juin.

La Coin de Terre et le Foyer

Sommaire de mai 1907. — Congrès régionaux de jardins ouvriers en 1907. — Allocations de jardins aux vieillards (loi d'assistance 1905), M. Desjoyaux. — La dot terrienne de Blois, M. Poulain. — Chronique des jardins ouvriers de France : Tourcoing, Roubaix, Valenciennes, Saône-du-Nord, Saint-Omer, Boulogne-sur-Mer, Saint-Pol-sur-Ternoise, Sedan, Chauny, Beauvais, Nogent-sur-Oise, Paris, Pontarlier, Tours, Limoges, Saint-Etienne, Lyon, Vienne, Annecy. — Bibliographie. — Avis. — Nos défunts.

LES COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

De toutes les Compagnies d'assurances sur la vie, la Nationale, fondée en 1830, est celle qui offre les garanties supplémentaires les plus considérables. La Nationale envoie, gratuitement et confidentiellement, tarifs et renseignements pour la constitution de rentes viagères, la souscription d'assurances sur la vie et l'achat de nues propriétés. Siège social à Paris, 2, rue Pillet-Will. Agents généraux en province.

ULCÈRES [illegible] LUPUS [illegible]

Préface-manifeste du duc d'Orléans

Le duc d'Orléans vient d'écrire la préface suivante qui ouvrira un volume contenant ses principaux écrits et discours politiques, joints à ceux du comte de Chambord et du comte de Paris.

Nous la donnons in extenso à titre documentaire.

J'écris ces lignes à bord de ma fidèle « Belgica » qui me ramène vers la grande solitude polaire. Ce n'est pas s'éloigner de la patrie que de travailler pour elle ; et qui sait, si, cette fois encore, je n'aurai pas la joie mêlée d'amertume de déployer sur quelque nouvelle « terre de France » notre glorieux drapeau ! Il y a cent ans, un prince comme moi proscrit, et qui montrait dans l'exil une si haute sagesse politique, datait « du milieu de la mer » cette fière déclaration : « J'ignore les desseins de Dieu sur ma race et sur moi, mais je connais les obligations qu'il m'a imposées par le rang où il lui a plu de me faire naître. » Aujourd'hui comme alors, la première sans doute est de faire connaître la monarchie.

En rassemblant les principaux écrits politiques du comte de Chambord et de mon père, en y joignant quelques-unes de mes lettres et instructions, je ne prétends pas édicter un code fermé de textes irréformables. La monarchie ne s'immobilise pas dans des formules. Elle a, de la vie, la souplesse et la variété ; mieux que tout autre régime, elle s'adapte aux nécessités du moment. C'est ainsi que, par la seule vertu de son principe, elle assure d'abord aux nations la durée. Elle ne leur garantit pas un moindre bienfait en substituant une autorité visible et forte, une responsabilité vivante à cet anonymat qui fait de l'Etat républicain, dans un pays de traditions monarchiques, « un corps décapité ».

Sur cette solide assise repose tout l'édifice. On ne saurait, sans l'ébranler, toucher à l'un de ses éléments. N'est-il pas évident, par exemple, que l'intérêt de la monarchie se confond avec celui de toutes les familles françaises ? Les lois de l'hérédité et de la subordination naturelle violées par la Révolution dans la maison royale sont attaquées aujourd'hui dans les plus humbles foyers. Les mesures qui dissolvent le mariage, annulent l'autorité paternelle, enseignent la révolte à l'enfant, s'inspirent de l'erreur qui, depuis un siècle, a désorganisé l'Etat.

Montrer à la France le remède à tant de maux, le chercher là seulement où il se peut trouver, dans le retour à la saine coutume et à la tradition, tel est l'objet de ce recueil. Il reste à mettre en lumière les conséquences qui découlent du principe monarchique, réformes de tout ordre, dont le double caractère semble d'être désirées de tous et réalisables par un seul.

—o—

La décentralisation et l'association, toutes deux supposent « un gouvernement fort », toutes deux odieuses de tout temps à la tyrannie jacobine ou césarienne, sont au nombre des doctrines que nous pouvons réclamer en propre. Depuis qu'elles ont été étudiées, avec une rare profondeur, par deux princes et par toute une élite royaliste, chacun en parle et les revendique. Ce n'est point une raison « pour les laisser confisquer et fausser à nos dépens ». Dans sa lettre du 14 novembre 1862, le comte de Chambord définissait en ces termes la décentralisation :

« ... Quel moyen plus puissant et plus en harmonie avec nos mœurs et les faits contemporains pour établir, à la longue, au milieu de nous, une hiérarchie naturelle, mobile, conforme par conséquent à l'esprit d'égalité, c'est-à-dire de justice distributive, qui est aussi nécessaire au maintien de la liberté qu'à la direction des affaires publiques ?... »

Et plus loin :

« ... La décentralisation n'est pas moins indispensable pour asseoir sur de solides fondements le régime représentatif, juste objet des vœux de la nation. L'essai qui a été fait de ce régime, à l'époque où la France avait voulu confier de nouveau ses destinées à la famille de ses anciens rois, a échoué pour une raison très simple : c'est que le pays qu'on cherchait à faire représenter n'était organisé que pour être administré... »

Ces dernières paroles ne sauraient être trop méditées. Rien de plus juste, de plus pénétrant, de plus actuel, rien qui explique mieux tant de mécomptes et tant de faillites. Au reste, le comte de Chambord n'a point prétendu dresser la liste complète des avantages procurés par la décentralisation. Pour ma part, j'y verrai encore le moyen de réduire le monstrueux budget que, sans guerre, sans catastrophe, par le jeu fatal de sa prodigalité naturelle et de la surenchère électorale, l'Etat républicain a alourdi, au point de ne pouvoir le soutenir demain que par l'impôt arbitraire et les pires excès du fisc inquisiteur. Du jour où les régions, les départements, les communes isolées ou groupées auront acquis progressivement — comme il est nécessaire après un aussi long régime de centralisation — la disposition de leurs biens et de leurs ressources, peut-on douter qu'ils ne subviendront à bien des tâches usurpées par l'Etat et qu'ils n'y subviendront à meilleur compte ? Ils y seront aidés par la libre initiative des particuliers, des mutualités, des associations.

—o—

Je ne puis écrire ce dernier mot sans rappeler, avec un légitime orgueil, tout ce que la cause de cette primordiale liberté doit à mon père. Il la revendiquait dans son premier exil en étudiant ses heureux effets sur la monarchique Angleterre. Et, dans son exil suprême, il la signalait encore comme la dernière ressource du citoyen opprimé. Aux « conservateurs » d'alors, il rappelait que « cette liberté est la citadelle où les minorités peuvent défendre leurs droits contre une majorité oppressive », et que « si elles la laissent démanteler, elles sont perdues ». A la République, il reprochait de redouter sa « sincère » et « loyale pratique ». La République allait lui donner raison. La loi de 1901 n'a posé le problème que pour le résoudre dans le sens de l'iniquité. Par elle, des milliers de Français et de Françaises ont connu, comme moi, l'amertume de la proscription. Par elle, l'exercice des plus nobles vertus est devenu prétexte à déchéance civique. L'histoire des régimes abolis ne présenta jamais d'inégalité plus criante et d'ostracisme plus odieux.

Avec ces trois termes : monarchie, décentralisation, association, les conditions premières du relèvement national sont posées. Ils se combineront pour organiser le véritable régime représentatif. Ce régime a pour base la représentation des droits et des intérêts opposée à la représentation purement illusoire des individus dans le système qui consacre la tyrannie des majorités. Le suffrage universel « honnêtement pratiqué » y reprendra son caractère propre d'organe de contrôle, non de souveraineté, ramenant ainsi à ses justes limites le rôle de ses mandataires. La responsabilité des ministres, garantie contre les intrigues parlementaires, assurera aux premiers collaborateurs du roi la stabilité nécessaire au bon service de l'Etat. Les grands intérêts de la nation seront préservés de toute atteinte, et le roi, gardien vigilant des droits de tous, régnera et gouvernera, avec l'assistance de ses Conseils et des divers organes de représentation, au moyen des lois acceptées par le pays. Ainsi se trouvera constitué un pouvoir juste et fort, en tous points digne de la France.

Telle est, en son essence, la doctrine si souvent développée, si fermement maintenue par mes prédécesseurs. Le malheur des temps m'a obligé à prendre place sur des brèches où ils n'avaient point eu à soutenir le bon combat.

—o—

Le comte de Chambord avait prévu les excès de la politique antireligieuse. Il n'a pas assisté à son abominable triomphe. Aujourd'hui, c'est de la foi catholique, qu'une secte identifiée au régime républicain a juré la mort : elle s'attaquera demain au principe même de toute religion. Dans une pareille lutte, n'avais-je pas le devoir de prendre parti ? Il faut, ai-je dit, séparer résolument la Franc-Maçonnerie de l'Etat. Il faut rendre à l'Eglise le traitement de justice et de bienveillance qui lui est dû. « Pleine liberté de l'Eglise dans les choses spirituelles, indépendance souveraine de l'Etat dans les choses temporelles, parfait accord de l'un et de l'autre dans les questions mixtes », tels sont les principes en dehors desquels on doit renoncer à parler de pacification religieuse, de tolérance, de loyauté.

Le comte de Paris, ce vaillant et calme soldat de la guerre d'Amérique, s'était vu refuser le droit de lutter à côté de Robert le Fort sur les champs de bataille de 1870. Du moins avait-il eu plus tard la fierté de porter l'uniforme dans notre armée de seconde ligne. Il est mort à la veille de l'épreuve décisive. Les chefs suspectés et dénoncés, les secrets de la défense vidés sur la place publique, l'infamie de la délation installée dans nos régiments, la propagande antimilitariste s'autorisant de ministres et de généraux, le drapeau traité de loque et la patrie blasphémée ; — heureux de n'avoir pas connu tant de douleurs et tant de hontes ! Mais l'indignation que ce prince aurait ressentie, je l'ai clamée de toutes mes forces ! Mais l'horreur de tels attentats ne cessera de m'animer à les combattre ! Monarchiste ou non, tout patriote m'entendra ! C'est le cri des rois qui, morceau à morceau, ont rassemblé la France ! C'est celui de quarante Bourbons tombés face à l'ennemi !

La crise religieuse et la crise militaire ne sont pas les seules menaces du présent. J'ai indiqué la gravité du péril financier et l'un de ses remèdes. Les fortunes privées, comme la fortune de l'Etat, participent de l'instabilité gouvernementale. Elles se relèveront par le même moyen. Elles ne demandent qu'à être rassurées pour se développer sous la garantie de l'honnêteté publique.

« L'honnêteté ! » Ce mot revient à chaque ligne dans les écrits des deux princes qui m'ont précédé. C'est qu'il exprime une vertu sociale autant qu'individuelle. En vain les hommes se confient en leur bonne volonté. S'il est des institutions qui engendrent et favorisent la fraude, si le sens moral se trouve, dès l'école, perverti, si le suffrage universel se voit corrompu, les mœurs avilies, si les scandales succèdent aux scandales, la forme du gouvernement restera-t-elle innocente de tels excès ?

—o—

J'en ai dit assez pour montrer que la réforme politique, contrairement à une opinion trop répandue, passe avant même les réformes sociales. Elle les précède parce qu'elle les conditionne et que le premier besoin du pays est le rétablissement de l'autorité. Aucune de celles que le peuple réclame justement ne lui serait déniée par la monarchie. Seules se verraient repoussées les mesures qui impliquent un caractère de favoritisme et de partialité.

Au début de la Révolution française, une parole fut prononcée, au nom de la bourgeoisie, dont le socialisme s'arme à son tour avec une égale injustice. Personne en France n'a le droit de dire : « Je veux être tout ». Une telle prétention conduit fatalement à la lutte des classes, impiété envers la patrie, que la République demeure impuissante à réprimer. A cette lutte, la monarchie entend substituer l'harmonie des droits sous l'égide de l'arbitraire souverain.

Comme dès lors tout s'ordonne et s'apaise !

Et tout d'abord un grand progrès : on voit disparaître cet encouragement permanent, cette prime constitutionnelle que le régime républicain, par sa nature même, assure en France aux agitateurs. Les perturbations apportées à la vie économique, les interruptions et les révolutions infligées au travail national, cessent d'être le chemin scandaleux des assemblées politiques, des portefeuilles ministériels et des honneurs publics. On peut aborder les problèmes sociaux en pleine sécurité.

S'agit-il du plus important d'entre eux, de l'organisation du travail, l'impuissance de la République à le résoudre apparaît à tous les yeux. Le mouvement syndical actuel, avec ses alternatives d'agitations sourdes et d'explosions violentes, traduit en réalité l'impérieux besoin d'organisation qui tourmente la masse ouvrière. Le gouvernement républicain s'en alarme : devant cette force naissante qui, dédaigneuse de la politique, ne paraît plus disposée à servir ses desseins, il demeure déconcerté et d'ailleurs incapable de la faire concourir au bien général. La royauté nationale peut seule remplir cette tâche. Durant une longue suite de siècles, elle a su faire régner la justice et la paix dans le monde du travail ; elle reprendra ce grand œuvre pour le mener à bien.

Veut-on aborder une question non moins instante ? La monarchie favorisera de tout son pouvoir l'accession de l'ouvrier à la propriété, soit qu'il l'acquière à titre personnel, légitime récompense de son labeur soit qu'il en jouisse comme membre de ces Syndicats auxquels notre législation mesure si jalousement le droit de posséder.

—o—

Que l'on envisage enfin ces délicats problèmes de la fixation des heures de travail, de l'assurance, des retraites ouvrières, de l'assistance aux vieillards, l'Etat ne demande plus les ressources nécessaires au système de l'obligation, mais à celui de la « liberté aidée ». Les associations professionnelles, bénéficiant désormais d'une entière liberté comme aussi d'une complète personnalité civile, astreintes seulement à la publication de leurs statuts et coutumes (lesquels feront loi dans tout ce qui ne blesse pas l'ordre public), contribueront puissamment à la solution de ces difficultés. De même, elles donneront, avec le temps, naissance à une véritable organisation corporative, base naturelle d'une représentation sérieuse et compétente.

C'est ce que prévoyait, dès 1862, le comte de Chambord :

« Qui ne voit, disait-il, que la constitution volontaire et réglée de corporations libres deviendrait un des éléments les plus puissants de l'ordre et de l'harmonie sociale, et que ces corporations pourraient entrer dans l'organisation de la commune et dans les bases de l'électorat et du suffrage ; considération qui touche un des points les plus graves de la politique de l'avenir ? »

Je ne prétends pas énumérer ici toutes les réformes dont se préoccupent les classes laborieuses. L'essentiel est d'indiquer dans quel esprit elles seront abordées. L'influence de cette royauté, dont les représentants méritèrent d'être appelés de grands « juges de paix », crée partout une atmosphère où les intérêts se concilient d'autant plus aisément qu'un pouvoir national et fort ne tolère aucun injuste conflit.

Je l'ai dit naguère avec assez de netteté : l'épargne et le travail seront protégés contre les abus possibles du capital. N'est-il pas juste que le capital, c'est-à-dire le travail consolidé, bénéficie de son côté d'une protection légale ?

Ainsi, à tout problème posé, la monarchie répond, non par un expédient éphémère, mais par une solution raisonnée et durable. Elle s'accomode aux intérêts les plus divers, elle favorise l'activité sociale dans toutes ses manifestations, des plus humbles aux plus élevées. Comment ne pas proclamer la supériorité « d'un principe qui domine les vicissitudes humaines et qui leur survit sur toutes les combinaisons du hasard et de l'intrigue », soit « pour protéger la dignité des consciences et la liberté des âmes », soit « pour assurer à l'ouvrier la sécurité du pain quotidien et le repos de ses vieux jours » ? Ce principe, comme mes prédécesseurs, j'affirme qu'il est tout et que nos personnes ne sont rien. C'est lui qui me permet de répéter ce que nul autre Français n'est fondé à dire : « Je ne suis pas un parti, j'ai besoin du concours de tous, et tous ont besoin de moi ». Par lui, Dieu aidant, la France sera sauvée. Par lui, elle retrouvera ce chef que Victor Hugo lui souhaitait jadis lorsque, sur la tombe d'un prince de ma maison, il définissait le roi en s'inspirant de notre histoire : « un prince populaire au dedans, national au dehors. »

Et si, dans les âmes de quelques-uns de mes compatriotes, je ne sais quel préjugé subsistait et quelle méfiance, qu'ils se rassurent ! Ce n'est pas d'hier que le roi de France ignore les injures du duc d'Orléans ! A la hauteur où le place son devoir, il ne connaît ni la haine ni la rancune, un seul sentiment le possède et l'anime : cette « violente amour » que le Béarnais portait à son peuple, cette flamme de patriotisme qu'il a léguée à tous les siens.

En mer, juin 1907.

PHILIPPE.